

Compte rendu du Conseil Communautaire du lundi 11 avril 2022

Le Conseil communautaire du 11 avril 2022 se tient à la salle des fêtes de Cour et Buis en présentiel.

Madame Sylvie DEZARNAUD ouvre la séance du Conseil communautaire et annonce son déroulement.

La séance du Conseil communautaire est fermée au public conformément aux règles sanitaires.

La séance est retransmise en direct sur la chaîne YouTube de EBER dont le lien est diffusé sur www.entre-bievreethone.fr

Madame Sylvie DEZARNAUD salue la présence de Monsieur Jean-Luc COPPI, journaliste au Dauphiné Libéré, remplaçant Monsieur Georges AUBRY, en congé et cède la parole à madame Isabelle DUGUA pour l'appel.

A l'issue de l'appel, Sylvie DEZARNAUD propose l'adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 28 mars 2022. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Membres présents :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CHELLE Dorothée
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M. FLAMANT Yann, Mme MONNERY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKY Pierre
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Michel DOLPHIN pouvoir à M. Christian MONTEYREMARD, M. Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN, M. Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY, M. Thierry DARBON pouvoir à M. André MONDANGE, Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS, M. Jean-Paul IMBLOT pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Marc ROUSVOAL pouvoir à M. René PEY, Mme Nathalie MOREL pouvoir à M. Laurent TEIL, Mme Marie-France LIBERO pouvoir à M. Claude RULLIERE, M. Robert MOUCHIROUD pouvoir à M. Robert DURANTON

EXCUSES : M. Gérard BOUSSARD, Mme Nathalie LINOSSIER, M. Frédéric DESSEIGNET, M. Jean-Marc REY

ABSENTS : M. Gabriel GIRARD, M. Laurent ILTIS, Mme Zerrin BATARAY, M. Luc SATRE

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

Sommaire

1. Créations de postes (Rapporteur Sylvie DEZARNAUD).....	4
2. Information sur les différentes décisions prises par Madame la Présidente en janvier et février 2022 par délégation d'attributions du Conseil communautaire (Rapporteur Sylvie DEZARNAUD)	6
3. Dégrèvements Eau et Assainissement (Rapporteur Jean Charles MALATRAIT)	11
4. Convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire (Rapporteur Axel MONTEYREMARD)	12
5. Projet de tarifs pour les usagers du conservatoire 6/4 pour la saison 2022/2023 (Rapporteur Isabelle DUGUA).....	12
6. Renouvellement de la Délégation de Service Public AQUALONE (Rapporteur Gilles BONNETON) .	13
7. Examen des budgets primitifs 2022 (Rapporteur Robert DURANTON)	13
7.1. Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales. Cotisation foncière des entreprises – Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	13
7.2. Adoption des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de Madame la responsable du Service de gestion Comptable du Roussillonnais (SGCR) de l'exercice 2021	15
7.3. Approbation des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2021 de EBER CC	15
7.4. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget général et des budgets annexes.....	20
7.5. Approbation des budgets primitifs 2022.....	21

1. Créations de postes (Rapporteur Sylvie DEZARNAUD)

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire la création des postes suivants pour mise en adéquation du grade des agents recrutés avec les postes devenus vacants pour différents motifs.

Les postes devenus vacants feront l'objet d'une suppression dans le courant de l'année, après avis du Comité Technique

Budget général :

Direction générale des services

Création d'un poste dans le cadre d'une reconfiguration de service à la suite de la mutation d'un agent auprès d'une autre collectivité :

- 1 poste de rédacteur à temps complet pour assurer les missions de coordination administrative et le suivi des politiques contractuelles auprès du DGS.

Centre de planification familiale

Le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 a modifié l'architecture du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. Ce cadre d'emploi est classé en catégorie A de la filière médico-sociale.

- Création de trois postes d'assistant socio-éducatif à temps non complet 21.50 heures sur 35 heures et 1 poste à temps non complet 14 heures sur 35 heures pour assurer les missions de conseiller conjugal et familiale afin de régulariser la situation.

Déchetterie

Création de poste dans le cadre d'une reconfiguration à la suite de la mutation d'un agent auprès d'une autre collectivité.

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions d'agent polyvalent déchetterie et services techniques à temps complet.

Environnement

Création d'un poste pour répondre au besoin de la collectivité

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions d'ambassadeur du tri.

Ressources humaines

Création d'un poste de rédacteur à la suite de la réussite au concours d'un agent exerçant les fonctions de ce grade.

- 1 poste de Rédacteur à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire carrière paie.

Culture

Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour répondre au besoin de la collectivité.

- 1 poste de rédacteur à temps complet pour assurer les missions de chargé de projet cinéma et éducation à l'image.

Budget eau :

Exploitation

Création d'un poste dans le cadre d'une reconfiguration à la suite de la mutation en interne d'un agent:

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable eau potable.

Madame la Présidente propose également aux membres du Conseil communautaire la création de plusieurs postes qui ont pour objet de permettre l'avancement au grade supérieur de plusieurs agents au sein de différents services de la Communauté de communes.

Les nominations proposées respectent les lignes directrices de gestion approuvées en Comité Technique du 22 mars 2021 :

- 1- Mise en adéquation grade/fonctions et responsabilités/organigramme,
- 2- Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle,
- 3- Reconnaître l'investissement et la motivation

Budget général :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable environnement et transition énergétique.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'assistante de direction - responsable formation.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire carrière paie.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'assistante mutualisation.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent de collecte des ordures ménagères.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 21.5 heures sur 35 heures pour assurer les missions d'agent d'entretien.
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de secrétariat.
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'assistant de prévention.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet 10 heures sur 20 heures spécialité musiques actuelles - chant.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps complet spécialité musiques actuelles - guitare.
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet spécialité accompagnateur.

Budget eau :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de secrétariat technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent polyvalent eau.
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'exploitation et d'entretien.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour assurer les missions d'ingénieur étude et travaux.

Budget assainissement :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire financière et budgétaire.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet 24.5 heures sur 35 heures pour assurer les missions de secrétariat technique.

Les dépenses résultant de ces créations sont inscrites au chapitre 12 des budgets communautaires concernés.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire du retrait de l'ordre du jour de la création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour répondre au besoin de la collectivité : 1 poste de rédacteur à temps complet pour assurer les missions de chargé de projet cinéma et éducation à l'image.

Cette création est retirée de l'ordre du jour car elle a reçu un avis négatif du Comité Technique. Une nouvelle proposition sera formulée dans le cadre d'un CDD de droit public.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve ces différentes propositions de création de postes.

2. Information sur les différentes décisions prises par Madame la Présidente en janvier et février 2022 par délégation d'attributions du Conseil communautaire (Rapporteur Sylvie DEZARNAUD)

Par délibération n°2020/141 du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné diverses délégations à Madame la Présidente. L'article L5211-10 du CGCT dispose que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délibération de l'organe délibérant ».

Les décisions suivantes ont été prises au cours des mois de janvier et février 2022 :

DECI_2022_001 : Contrat La Poste – envoi en nombre pour la carte de vœux.

Conclusion d'un contrat pour l'envoi en nombre pour la distribution de cartes de vœux avec la poste pour un montant de prestation estimatif de 100 € HT.

DECI_2022_002 : Contrat DATARCHIV pour le traitement des archives papiers.

Conclusion d'un contrat de traitement des archives papiers de la collectivité avec la société Datarchiv pour un montant de prestation de 100 € HT/mètre linéaire.

La société interviendra prioritairement sur les bordereaux d'élimination.

DECI_2022_003 : Convention de mise à disposition d'outils numériques dans le cadre du télétravail.

Conclusion d'une convention de mise à disposition d'outils informatiques avec les agents EBER dans le cadre du télétravail.

DECI_2022_004 : CFM 201-17 schéma de mutation et de gestion de la flotte automobile.

Conclusion d'un contrat avec la société Interface Transport concernant le schéma de mutation et gestion de la flotte automobile EBER pour un montant de 23 075 € HT.

DECI_2022_005 : MAPA 2020-14 - avenant n°1 – travaux de suppression de la STEP St Maurice l'Exil et refoulement des effluents vers la STEP des Blâches au Péage de Roussillon – lot 2 : station de refoulement

Conclusion d'un avenant n°1 avec l'entreprise NGE GC afin de tenir compte des travaux complémentaires nécessaires au parfait achèvement des stations de refoulement pour un montant de 42 792,46 € HT. Avenant ayant une incidence financière de 3,66 %.

DECI_2022_006 : Assistance financière et actualisation prospective communautaire.

La société KPMG Expertise et Conseil est missionnée dans le cadre de l'assistance financière et actualisation prospective communautaire.

Le montant de la mission s'élève à 5 800€ HT pour la partie forfaitaire prospective. A ce montant peuvent s'ajouter des options de vacations à 950€ HT la journée et 50€ HT par déplacement.

DECI_2022_007 : Convention de mise à disposition de personnel de la MOB à EBER CC / SAVE
Par voie de convention, sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, la Mission d'Orientation de la Bièvre met monsieur Hervé JULLIEN à disposition de EBER CC à titre gratuit pour exercer les fonctions de chargé d'accompagnement vers l'emploi auprès des allocataires du RSA en Parcours Emploi Renforcé résidant sur l'ex territoire de Beaurepaire.
Les missions de monsieur Hervé JULLIEN seront organisées par EBER CC à raison de 1 Equivalent Temps Plein.

DECI_2022_008 : CFM 2021-22 Renouvellement des compteurs d'eau – lot 1 : Monsteroux-Milieu.
Conclusion d'un contrat avec la société TC Bâtiment concernant le renouvellement des compteurs d'eau de Monsteroux-Milieu pour un montant de 15 200€ HT.

DECI_2022_009 : CFM 2021-22 renouvellement des compteurs d'eau – lot 2 : Montseveroux.
Conclusion d'un contrat avec la société TC Bâtiment concernant le renouvellement des compteurs d'eau de Montseveroux pour un montant de 21 700€ HT.

DECI_2022_010 : MAPA 2021-06 Travaux de voirie – programme d'investissement 2021 – lot 1 et 2
Conclusion d'un avenant n°1 avec la société Rhône Alpes TP pour l'ajout de prix nouveaux concernant le traitement des matériaux pollués dans les lots 1 et 2 pour un prix unitaire de 185€ HT. Cette modification n'entraîne pas de modification sur le montant total du marché.

DECI_2022_011 : Contrat Ideal Co 2022
Conclusion d'un contrat d'accès à une plateforme communautaire sur les thématiques de l'eau potable et assainissement – pluvial avec la société idealco pour un montant de 1 597,91 € HT pour l'année 2022.

DECI_2022_012 : Mission de contrôle technique pour les travaux de mise en accessibilité du cinéma de Beaurepaire.
Conclusion d'un avenant pour un montant de 9 500 € HT avec la société SOCOTEC afin d'actualiser le montant de sa mission de contrôle technique au regard de l'enveloppe de travaux modifiée et de la durée des travaux modifiée.
Cet avenant a une incidence financière de + 56,37 % sur le montant initial du marché.

DECI_2022_013 : Contrat portant sur les vérifications des équipements sportifs.
Conclusion d'un contrat de vérification annuelle des équipements sportifs du complexe Frédéric Mistral et du gymnase Pierre Quinon avec la société DEKRA pour un montant de prestation de 116€ HT / an.
Le contrat est conclu pour une période de 3 ans ferme renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

DECI_2022_014 : Contrat de location véhicule. Afin de permettre la continuité du service public, il est procédé à la location d'un véhicule style C4 immatriculé GE 852 AV pour les services de la collectivité EBER auprès du garage ADLOC Salaise.

DECI_2022_015 : Demande d'attribution de subvention Etat (DSIL) et Région (contrat ambition Région n°2) dans le cadre de la création d'une salle de rencontres culturelles.
Sollicitation de l'Etat / DSIL au titre du contrat de relance et de transition énergétique pour l'obtention d'un soutien financier pour le projet de création d'une salle de rencontres culturelles et aménagements complémentaires au cinéma l'Oron à Beaurepaire pour un montant de subvention de 130 000 €.
Sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat ambition Région n°2 pour l'obtention d'un soutien financier pour le projet de création d'une salle de rencontres culturelles et

aménagements complémentaires au cinéma l'Oron à Beaurepaire pour un montant de subvention de 116 142 €.

DECI_2022_016 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant.

Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant avec la Compagnie « A Corps Bouillon » pour un montant de 868,06 € TTC pour 2 représentations le 15 juin 2022 à la médiathèque l'Ecume.

DECI_2022_017 : MAPA 2020-06 Entretien des espaces verts des sites techniques de la Régie des eaux de la Communauté de Communes EBER – lot 2.

Conclusion d'un avenant n°1 avec l'entreprise ID VERDE afin de prévoir l'ajout d'interventions supplémentaires sur un nouveau site (Puits de la Varèze à St Prim).

Ainsi l'ajout d'interventions supplémentaires s'élève à un montant de 2 944,00€ HT.

Cet avenant a une incidence financière de + 12.42% sur le montant initial du marché.

DECI_2022_018 : AC 2020-01 accord cadre pour des travaux d'extension et de réparation des réseaux d'assainissement d'eau potable sur le territoire EBER.

Conclusion d'un avenant n°1 avec les sociétés suivantes : SAS MARCHAND - SARL MOUNARD TP – SAS MOUTOT GENIE-CIVIL – RAMPA TRAVAUX PUBLICS – SOGEA RHONE ALPES, afin de préciser l'application de la garantie financière prévue à l'article 6 du cahier des clauses particulières.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur le montant du marché

DECI_2022_019 : Demande de subvention – mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable commune Le Péage de Roussillon.

Sollicitation d'une subvention auprès de l'AERMC pour le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable Rues du Stade, des Mourines et de la Gare sur la commune de Le Péage de Roussillon.

Coût global du projet et prévisionnel : Eau potable : 475 000 € HT - Assainissement : 1 088 680 € HT

Plan de financement prévisionnel : 50 % Agence de l'Eau pour chaque thème

DECI_2022_020 : Non utilisé

DECI_2022_021 : Commande de la réécriture du magazine Barre à Bâbord pour la saison 2022.

Commande d'une prestation de service de Mme Marie-Hélène Clo, correspondante de presse sous le statut de travailleur indépendant pour la réécriture du magazine et sa déclinaison web.

Pour un tarif net de : 2 657,84 €

DECI_2022_022 : Convention de passage sur voiries privées en vue d'assurer le service de collecte de déchets ménagers et assimilés.

Signature d'une convention de passage tripartite sur voiries privées entre la Communauté de communes EBER, le prestataire de service de la collecte des déchets s'il y a lieu et le ou les propriétaires de la voirie concernée.

Cette convention établit les conditions de circulation des véhicules de collecte des déchets et de conception des lieux, ainsi que la non-prise en charge par la Communauté de communes et le prestataire des dommages et dégâts liés au passage répété du camion de collecte.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget de la collectivité

DECI_2022_023 : Mission d'assistance budgétaire et à l'élaboration du ROB 2022.

Décision de recourir au cabinet Partenaires finances locales pour une mission d'assistance budgétaire et l'élaboration du ROB 2022 pour un montant forfaitaire de 4 500 € HT.

Toute prestation complémentaire sera facturée 1 000 HT/jour.

DECI_2022_024 : MAPA 2020-16 Entretien des espaces verts des sites techniques de la régie des eaux de la Communauté de communes – lot 1.

Conclusion d'un avenant n°1 avec l'entreprise AFIPH afin de prévoir l'ajout d'interventions supplémentaires sur un nouveau réservoir (Réservoir de Mordant à St Prim) .

Ainsi l'ajout d'interventions supplémentaires s'élève à un montant de 1 275,00€ HT.

Cet avenant a une incidence financière de + 2,40% sur le montant initial du marché.

DECI_2022_025 : Avenant au contrat de prestation de location machine à café.

Conclusion d'un avenant au contrat de prestation de location de machine à café afin d'équiper le site de Moissieur sur Dolon.

La machine est mise à disposition gratuitement.

Le coût est de 102 € HT par achat de doses café en fonction des besoins.

DECI_2022_026 : Entretien et curage des réseaux d'assainissement.

En cas d'urgence et dans l'impossibilité par les entreprises titulaires du marché visé, d'intervenir dans les temps impartis, la collectivité pourra faire appel à l'entreprise VATD selon la tarification en vigueur (de 114 € HT/heure à 135 € HT/heure).

En cas de nécessité de livraison et curage de la citerne un forfait dépotage/curage s'appliquera :

- Station des Blâches : 70 € HT
- Trédi Salaise : 236 € HT

DECI_2022_027 : MAPA 2020-04 de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés, quai de transfert et accueil des tonnages de collecte sélective, tri des matériaux de collecte sélective.

Conclusion d'un avenant n°3 avec l'entreprise éco déchets environnement afin de changer les conditions de rattrapage de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les jours fériés 2022-2023.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

DECI_2022_028 : Demande de subvention de formation des acteurs de l'insertion conférence territoriale solidarité Isère Rhodanienne.

Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Conférence Territoriale de Solidarité Isère Rhodanienne du département de l'Isère au titre de l'année 2022 à hauteur de 2 500 €.

DECI_2022_029 : Mission d'assistance pour la définition et la recherche de mesures compensatoires relatives aux zones humides – ZA Rhône Varèze à St Maurice l'Exil.

Mission donnée à Socotec dans le cadre de l'assistance pour la définition et la recherche de mesures compensatoires relatives aux zones humides de la zone d'activité Rhône Varèze.

Montant de la mission : 16 500 € HT

DECI_2022_030 : DEV 2019-12 aménagement RD4 – traversée du centre du bourg sur la commune de St Clair du Rhône

Conclusion d'un avenant n°1 avec la société Binaume pour la modification de sa rémunération qui tient compte du coût global des travaux.

Montant initial alloué aux travaux : 260 000 € HT

Rémunération Binaume 5,77 % = 15 000 € HT

Nouveau montant alloué aux travaux : 194 587,90 € HT

Nouvelle rémunération Binaume : 11 227,72 € HT

Avenant négatif entraînant une incidence financière de – 24,14 % sur le montant de la mission du Moe.

DECI_2022_031 : Avenant n°2 au contrat de mission de Mr DROUIN architecte conseil CAUE.

Modification de l'article 4 de la convention initiale pour la consultation architecturale concernant le trajet du domicile au lieu d'exercice de la fonction, le temps correspondant ne sera pas rémunéré, et

les frais de déplacements feront l'objet d'une indemnité calculée sur la base de 0,679 € H.T, soit 0,81 € T.T.C le kilomètre (tarif au 1er Janvier 2021),

- Lorsque les permanences à Beaurepaire et Saint-Maurice l'Exil sont effectuées le même jour :

• Trajet du domicile au lieu de permanence à Beaurepaire :

Soit 0,81 € T.T.C. x 45 km (Aller pour une permanence) = 36,45 € T.T.C

• Trajet du lieu de permanence de Beaurepaire à celui de Saint-Maurice-l'Exil :

Soit 0,81 € T.T.C. x 30 km (Aller pour une permanence) = 24,30 € T.T.C

• Trajet du lieu de Saint-Maurice-l'Exil au domicile :

Soit 0,81 € T.T.C. x 59 km (Aller pour une permanence) = 47,79 € T.T.C

- Permanence complémentaire à Saint-Maurice l'Exil :

• soit 0,81 € T.T.C. x 118 km (Aller-Retour pour une permanence) = 95,58 € T.T.C

- Permanence complémentaire à Beaurepaire :

* soit 0,81 € T.T.C. x 90 km (Aller-Retour pour une permanence) = 72,90 € T.T.C

Ce forfait sera majoré du nombre de kilomètres effectués par l'Architecte sur la commune dans l'exercice de sa mission pour rencontrer les pétitionnaires.

DECI_2022_032 : Contrat portant sur le contrôle des structures artificielles d'escalade – gymnase Quinon.

Conclusion d'un contrat de vérification annuelle de la structure artificielle d'escalade du gymnase Pierre Quinon avec la société ENTRE-PRISES pour un montant de prestation de 1 002,00 € HT / an.

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans ferme non renouvelable.

DECI_2022_033 : Convention de mise à disposition de locaux CAF.

Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux avec la CAF afin de lui permettre d'utiliser un bureau des permanences dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le présent contrat n'a aucune incidence financière sur le budget de la collectivité.

DECI_2022_034 : DEV 2021 – aménagement et mise en sécurité route nationale – les Roches de Condrieu.

Conclusion d'un avenant n°1 avec la société Binaume pour la modification de sa rémunération tenant compte du coût global des travaux.

Montant initial alloué aux travaux : 160 000 € HT

Rémunération Binaume 6,88 % = 11 000 € HT

Nouveau montant alloué aux travaux : 236 486,78 € HT

Nouvelle rémunération de Binaume 16 270,29 € HT

Cette modification entraîne une incidence financière de 47,81 % sur le montant de la mission Moe

DECI_2022_035 : CFM 2022-02 Renouvellement de véhicules – relance lot 2.

Conclusion d'un contrat d'acquisition pour un véhicule d'occasion type fourgon catégorie 6 m3 avec la société Durieux pour un montant de 26 524 € TTC.

DECI_2022_036 : DEV 2019-29 révision du PLU Ville sous Anjou.

Conclusion d'un avenant 2 avec la société Folia pour l'ajout de prestations complémentaires suite à l'impossibilité de mener la concertation à bien en raison du contexte sanitaire.

Montant initial : 36 800 € HT

Avenant n°1 : 0 €

Avenant n°2 : 5 000 € HT

Nouveau montant : 41 800 € HT

Incidence financière + 13,59 %.

DECI_2022_037 : Demande de subvention – animations partagées du réseau ECUME 2022.

Dans le cadre de son plan lecture et de sa convention avec EBER CC, le Département de l'Isère soutient cette action. Une subvention de 8 000,00 € est sollicitée, correspondant à 28% du budget prévisionnel. En 2022 le budget prévisionnel de ces animations partagées s'élève à 28 200,00 €.

DECI_2022_038 : Demande de subvention – résidences d'illustrations et de journalisme 2022.

A l'intérieur du programme d'actions, une partie des actions en éducation culturelle est financée par la DRAC, l'Education Nationale, les crédits « découverte-région » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les crédits PICC du Département, ainsi qu'un apport des établissements scolaires.

Une subvention est sollicitée, au titre du plan lecture du Département, pour financer les actions se déployant dans le réseau des médiathèques. Une subvention totale de 6 000,00 € (3 500,00 € pour l'illustration et 2 500,00 € pour le journalisme) est sollicitée pour les deux résidences.

DECI_2022_039 : Demande de subvention – rencontres du cinéma de Beaurepaire 2022.

La CC EBER organise la 3^{ème} édition des rencontres du cinéma en octobre 2022.

Le coût prévisionnel total s'élève à 101 500,00 €/ 69 100,00 € hors coût internes.

Afin de financer l'opération, les demandes de subvention suivantes sont faites :

- auprès du Département de l'Isère : 34 000,00 €
- auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000,00 €
- auprès de la Mairie de Beaurepaire : 5 000,00 €

DECI_2022_040 : Contrat de maintenance des fermetures rideaux métalliques du site sis Le Péage de Roussillon.

Il est conclu un contrat de maintenance des fermetures par rideaux métalliques du site du service des eaux sis Péage de Roussillon avec la société ACCES BAT.

- Cout de maintenance : 1 191 € HT/an

Le contrat est conclu pour une période de 36 mois renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur Sébastien COURRION demande des explications sur le coût de la mission engagée par décision n° 2022_004 : CFM 201-17 portant sur le schéma de mutation et de gestion de la flotte automobile.

Le Conseil exposé, après avoir entendu l'exposé des décisions et les explications complémentaires relatives à la décision n° 2022_004, prend acte de cette information.

3. Dégrèvements Eau et Assainissement (Rapporteur Jean Charles MALATRAIT)

Monsieur le Vice-Président délégué au cycle de l'eau expose que le Conseil communautaire est appelé, après un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Eaux d'Entre Bièvre et Rhône dans sa réunion du 1er mars 2022, à se prononcer sur une annulation partielle ou totale des factures suivantes émises sur l'exercice 2021 d'un montant total de 392.40 € TTC en eau et 427.48 € TTC en assainissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation dans sa réunion du 1er mars 2022, à l'unanimité de ses membres, décide l'annulation partielle des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 392,40 € TTC en eau et 427,48 € TTC en assainissement.

4. Convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire (Rapporteur Axel MONTEYREMAR)

La Présidente retire le point 4 de l'ordre du jour en raison d'un manque d'information sur les modalités de déploiement de la mission.

5. Projet de tarifs pour les usagers du conservatoire 6/4 pour la saison 2022/2023 (Rapporteur Isabelle DUGUA)

Madame Isabelle DUGUA, Vice-présidente à la culture et au patrimoine, expose que le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les tarifs des enseignements artistiques de l'année scolaire 2022-2023 et rappelle le contexte.

Les trois années scolaires passées (19-20 ; 20-21 ; 21-22) ont été marquées par les restrictions de fonctionnement dues à la crise sanitaire. 891 personnes sont inscrites dans un cursus au 6/4 cette année, soit une perte de 63 inscrits par rapport à l'année précédente. Cette baisse est moins importante que celles constatées à l'échelle nationale dans les établissements d'enseignement artistique, qui s'expliquaient par le décrochage d'élèves et par les incertitudes quant à l'application du pass sanitaire à la rentrée de septembre 2021.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée de 2022, dans l'objectif de conserver l'attractivité du 6/4. En outre ces tarifs sont similaires à ceux pratiqués dans les collectivités de taille similaire à EBER CC. Les tarifs s'appliqueront à la rentrée de septembre 2022.

Une tarification différente est appliquée aux usagers qui résident une commune hors territoire de la CC EBER. Pour les usagers habitant la CC EBER uniquement, les tarifs sont modulés selon le quotient familial des usagers.

Madame Isabelle DUGUA donne lecture de la grille tarifaire et précise les modalités d'inscription et de facturation :

- Les usagers saisissent leur inscription en ligne.
- Un accusé réception est envoyé, qui précise le montant à payer et, le cas échéant, les sommes prélevées (si le choix est fait d'un paiement fractionné).
- Il existe une possibilité de paiements fractionnés, uniquement par prélèvement.
- Les autres possibilités de règlement (montant annuel) sont : espèces, chèque, prélèvement, chèques vacances, Pass'culture isérois.
- La totalité du montant annuel est due.
- En cas de longue absence pour raison médicale ou en cas de déménagement, un remboursement est possible, sur demande et présentation de justificatifs.

La location d'instrument est facturée à l'année : 100 € pour les usagers habitant la CC EBER/ 120 € pour les extérieurs. Un contrat de location est signé par l'utilisateur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, valide les tarifs présentés du Conservatoire EBER pour l'année scolaire 2022-2023 et accepte les conditions de facturation suivantes :

- **Le montant annuel est dû ;**
- **Possibilité de paiement fractionné ;**
- **Différentes possibilités de règlement offertes visées ci-dessus ;**
- **Remboursement possible sur justificatifs ;**

6. Renouvellement de la Délégation de Service Public AQUALONE (Rapporteur Gilles BONNETON)

Monsieur Gilles BONNETON, Vice-président délégué aux Sports, expose que la convention de service public, conclue avec la société VERT MARINE en vue de l'exploitation du centre nautique AQUALONE, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Monsieur Gilles BONNETON, précise que, vu l'article L.1411-4 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local et qu'elles statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Ainsi, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion du centre aquatique « Aqualone », ainsi que sur l'approbation du rapport ci-annexé arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, sur le lancement de la procédure réglementaire de publicité et de mise en concurrence.

Monsieur Gilles BONNETON donne lecture du rapport présentant le contexte, les différents modes de gestion possibles et les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles BONNETON, le Conseil communautaire est appelé à :

- Approuver le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du centre aquatique Aqualône,
- Approuver le présent rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,
- Autoriser Madame la Présidente à lancer la procédure de concession de service public,
- Mandater Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,

- Vu l'avis favorable de la commission consultatives des services publics locaux émis dans sa réunion du 1^{er} avril 2022 ;

- Vu l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales ;

- Vu l'exposé du rapport de principe.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres,

- **Approuve le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du centre aquatique Aqualône,**
- **Approuve le rapport ci-annexé, arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,**
- **Autorise Madame la Présidente à lancer la procédure de concession de service public,**

7. Examen des budgets primitifs 2022 (Rapporteur Robert DURANTON)

Monsieur Robert DURANTON remercie les services de leur implication et indique que le projet de budget présenté a été débattu en commission des finances et en Bureau.

7.1. Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales. Cotisation foncière des entreprises – Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances rappelle les incidences principales de la réforme des finances locales sur le vote des taux d'imposition des impôts locaux.

- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, celui de 2019 s'appliquant automatiquement. La garantie d'équilibre des ressources intercommunales résultant de la suppression de la TH sur les résidences principales, est assurée pour les EPCI par le transfert d'une fraction de la TVA nationale depuis 2021.
- Les EPCI continuent à percevoir la TH sur les résidences secondaires. Le taux appliqué est égal au taux figé de 2019 (soit 7,62% pour EBER). Aucune délibération en matière n'est requise.
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient le taux pivot au lieu de la taxe d'habitation ; il conditionne les évolutions des taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).
 - *Le taux de CFE ne peut pas augmenter plus que le taux de TFB (communes et EPCI) ou que le taux moyen pondéré des taxes foncières s'il augmente moins (communes et EPCI) et avec un an de décalage.*
 - *Le taux foncier non bâti ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux du foncier bâti.*
- S'agissant de la CFE, il est précisé qu'une réserve de taux capitalisé de 0,03 % constitué en 2019 est disponible et utilisable jusqu'en 2022.

Concernant la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Monsieur le Vice-Président délégué aux finances rappelle que 2 modes de financement des déchets ménagers coexistent sur le territoire communautaire : les communes de l'ancienne CCPR relèvent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) alors que celles de l'ancienne CCTB relèvent de la redevance incitative des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le taux d'imposition 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable aux 22 communes de l'ancienne CCPR.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances indique que les bases prévisionnelles 2022 s'établissent à 56 750 000 € alors que les bases définitives 2021 ont atteint 55 008 689 €.

Le financement du service des déchets ménagers de l'ex CCPR n'étant pas intégralement assuré par ses propres recettes et la TEOM, il est proposé au Conseil communautaire de porter en 2022 le taux d'imposition de la TEOM à 10,00 % alors qu'il s'établissait à 9,00 % en 2021.

Ces points précisés, Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de fixer les taux d'imposition des impôts locaux suivants pour 2022 :

- | | |
|--|---------|
| • <i>Cotisation foncière des entreprises (CFE) :</i> | 23,93 % |
| • <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :</i> | 1,20 % |
| • <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPNB) :</i> | 2,58 % |
| • <i>le taux d'imposition de la TEOM :</i> | 10 % |

Monsieur Denis Chambon, au regard de l'inflation et de la hausse du coût de la vie qui frappe les ménages, propose de partager l'effort avec les entreprises en augmentant le taux de CFE et en limitant la hausse de la TFB. Un rééquilibrage de la solidarité doit jouer. Il alerte sur les conséquences d'une possible hausse cumulée des taux des communes.

Monsieur Olivier MERLIN propose un vote par taxe.

Monsieur Sébastien COURION indique que la hausse du FB est très importante, multiplié par 6. Avec l'inflation importante, la hausse du FB pourrait être rejeté par la population et ternir l'image d'EBER. L'option de ne pas augmenter les impôts nécessite de réfléchir à abandonner des projets et de trouver d'autres recettes. Limiter la hausse des subventions données aux associations est une piste à explorer. La piste du reversement de la taxe d'aménagement à la CC EBER par les communes, aujourd'hui

facultatif, peut être étudiée comme recette fléchée pour des aménagements communautaires. Un équilibre est à trouver au regard des compétences exercées par EBER.

Monsieur Robert DUREANTON rappelle que le projet de budget et de fiscalité a été largement débattu en commission et en bureau. Il est d'accord pour un vote séparé des taxes. Sur le reversement des taxes d'aménagement, il indique que c'est une loi récente et les décrets d'application ne sont pas encore publiés. Il souligne la hausse des dépenses de personnel nécessaires pour absorber le régime indemnitaire. Concernant le taux de CFE, il est plafonné et EBER CC ne peut pas aller au-delà. Il complète son exposé sur la hausse du foncier bâti en présentant les incidences financières pour un ménage.

Monsieur Pascal JOLLY détaille la simulation pour 2 maisons.

Madame Sylvie DEZARNAUD indique que c'est toujours avec difficulté que l'on augmente les taxes. Pour la TEOM, il faut rattraper le retard et atteindre l'équilibre du budget. Concernant la CFE, on utilise la réserve et il faut noter que les entreprises du territoire ont été impactées par la crise sanitaire.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré,

- **Fixe comme suit les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales :**
 - **Par 53 voix pour et 5 abstentions, Cotisation Foncière des Entreprises : 23,93 %**
 - **A l'unanimité Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 1,20 %**
 - **A l'unanimité Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPNB) : 2,58 %**
 - **A l'unanimité, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, applicable uniquement sur les communes de l'ex communauté de communes du pays roussillonnais : 10,00 %.**

7.2. Adoption des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de Madame la responsable du Service de gestion Comptable du Roussillonnais (SGCR) de l'exercice 2021

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par madame la responsable du SGCR et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Il précise que madame la responsable du SGCR a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Présidente et des comptes de gestion de madame la responsable du SGCR,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, adopte les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour l'exercice 2021 établis par madame la responsable du SGCR dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

7.3. Approbation des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2021 de EBER CC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-3 1 et L.5211-1,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget général de la Communauté de communes dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Budget général				
Recettes de l'exercice	64 881 634,22	10 128 714,07	0	2 203 077,98
Dépenses de l'exercice	60 489 780,78	12 553 066,55	0	2 715 938,86
Résultat de l'exercice	4 391 853,44	- 2 424 352,48	0	-512 860,88
Résultat reporté recettes	0	+ 4 736 758,80		
Résultat reporté dépenses	0	0		
Résultat de clôture	4 391 853,44	2 312 406,32	0	-512 860,88

Vu le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2021 de la zone d'activités Plein Sud dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Zone d'activités Plein Sud				
Recettes de l'exercice	2 491 493,97	2 491 493,97		
Dépenses de l'exercice	2 491 493,97	2 491 493,97		
Résultat de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat reporté recettes	1 447 814,80	0,00		
Résultat reporté dépenses	0,00	1 436 809,73		
Résultat de clôture	+ 1 447 814,80	- 1 436 809,73		

Vu le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2021 de la zone d'activités Rhône Varèze dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Zone d'activités Rhône Varèze				
Recettes de l'exercice	44 308,14	25 511,00		
Dépenses de l'exercice	33 529,00	73 997,50		22 155,00
Résultat de l'exercice	10 779,14	- 48 486,50		- 22 155,00
Résultat reporté recettes	19 822,69	499 249,47		
Résultat reporté dépenses	0,00	0,00		
Résultat de clôture	30 661,83	450 762,97		- 22 155,00

Vu le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2021 de la zone d'activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
zone d'activités RN7-Louze				
Recettes de l'exercice	1 286 553,14	1 285 887,43		
Dépenses de l'exercice	1 294 218,05	1 065 257,51		
Résultat de l'exercice	- 7 664,91	220 629,92		
Résultat reporté recettes	16 804,10	2 097 848,50		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 9 139,39	+ 2 318 478,42		

Vu le compte administratif du budget annexe Transport de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Transport				
Recettes de l'exercice	1 169 466,47	33 284,85		
Dépenses de l'exercice	1 021 608,91	0,00		
Résultat de l'exercice	147 857,56	33 284,85		
Résultat reporté recettes	42 993,54	78 323,40		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	190 851,10	111 608,25		

Vu le compte administratif du budget annexe Régie Tourisme de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Régie Tourisme				
Recettes de l'exercice	479 746,62	73 226,04		0,00
Dépenses de l'exercice	507 098,36	76 243,08		25 396,80
Résultat de l'exercice	- 27 351,74	- 3 017,04		- 25 396,80
Résultat reporté recettes	128 434,87	52 608,57		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	101 083,13	49 591,53		- 25 396,80

Vu le compte administratif du budget rattaché Assainissement de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Assainissement				
Recettes de l'exercice	7 684 222,05	6 461 334,20		1 171 441,20

Dépenses de l'exercice	5 361 192,25	5 602 402,22		896 756,67
Résultat de l'exercice	+ 2 323 029,80	+ 858 931,98		+ 274 684,53
Résultat reporté recettes				
Résultat reporté dépenses		- 265 660,83		
Résultat de clôture	+ 2 323 029,80	+ 593 271,15		+ 274 684,53

Vu le compte administratif du budget rattaché Eau de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Eau				
Recettes de l'exercice	9 189 504,32	3 874 954,16		402 271,00
Dépenses de l'exercice	7 468 648,56	3 655 282,90		935 748,28
Résultat de l'exercice	+ 1 720 855,76	+ 219 671,26		- 533 477,28
Résultat reporté recettes		+ 1 185 241,83		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 1 720 855,76	+ 1 404 913,09		- 533 477,28

Vu le compte administratif du budget annexe Port de plaisance des Roches de Condrieu de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Port de plaisance				
Recettes de l'exercice	558 967,49	118 807,02		
Dépenses de l'exercice	482 283,52	194 651,44		12 731,82
Résultat de l'exercice	+ 76 683,97	- 75 844,42		- 12 731,82
Résultat reporté recettes	+ 55 530,35	+ 61 209,91		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 132 214,32	- 14 634,51		- 12 731,82

Vu le compte administratif du budget annexe Redevance Incitative de l'exercice 2021 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Redevance Incitative				
Recettes de l'exercice	1 779 242,40	41 450,97		53 000,00
Dépenses de l'exercice	1 706 233,20	47 167,48		73 310,00
Résultat de l'exercice	+ 73 009,20	- 5 716,51		- 20 310,00
Résultat reporté recettes	+ 5 184,12	231 970,46		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 78 193,32	+ 226 253,95		- 20 310,00

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Robert DURANTON, 1^{er} Vice-Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants, approuve les comptes administratifs 2021 du budget général et des budgets annexes, tels que présentés ci-dessus de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

7.4. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget général et des budgets annexes.

Le Conseil communautaire, après avoir examiné les comptes administratifs de la Communauté de communes, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant les résultats de fonctionnement respectifs de chaque budget ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 391 853,44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, procédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00€
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+ 4 391 853,44 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	2 312 406,32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	512 860,88 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement = F	= D+E 0,00 €
Affectation = C	= G+H 4 391 853,44 €
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	4 391 853,44 €
2/ H Report en fonctionnement R 002	0,00 €
3/ Déficit reporté D 002	0,00 €

Décide de fixer comme suit l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe de la **zone d'activités Plein Sud** :

- Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2022 : 1 447 814,80 €

Décide de fixer comme suit l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe de la **zone d'activités Rhône Varèze** :

- Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2022 : 30 661,83 €

❖ Décide de fixer comme suit l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la **zone d'activités RN7-Louze/ Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires** :

- Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2022 : 9 139,39 €

Décide de fixer comme suit l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **budget annexe Transport** :

- Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2022 : **190 851,10 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du **budget Tourisme** comme suit :

- Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP Tourisme2022 : **101 083,13€**



Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du **budget Assainissement** comme suit :

- en réserves, au compte 1068 du BP 2022 en section d'investissement : **1 796 929,80 €**
- au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2022 : **526 100,00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du **budget Eau** comme suit :

- Affectation en réserves au compte 1068 du BP 2022 en investissement : **1 720 855,76 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du **budget du port de plaisance** comme suit :

- Affectation en réserves au compte 1068 du BP 2022 en investissement : **27 366,33 €**
- Affectation au compte R002 du BP 2022 en fonctionnement : **104 847,99 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du **budget annexe Redevance Incitative** comme suit :

- Affectation au compte R002 de la section de fonctionnement du BP 2022 : **78 193,32 €**

7.5.Approbation des budgets primitifs 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 28 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif du **budget général** pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	66 966 224,23 €
Investissement :	17 841 180,00 €

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe de la zone d'activités Plein Sud** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	3 939 308,77 €
Investissement :	3 928 303,70 €

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe de la zone d'activités Rhône Varèze** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	38 691,00 €
Investissement :	576 954,00 €

Vu le BP 2022 de la **zone d'activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires** pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 132 320,00 € en section de fonctionnement et qui n'est pas en équilibre en section d'investissement avec un excédent de 2 434 816,34 € (3 423 975,42 € de recettes pour 989 159,08 € de dépenses).

Cet excédent provient d'une subvention de 2 000 000 € qui avait été attribuée en 2017 par le budget général au budget annexe pour des acquisitions foncières qui n'ont finalement pas été réalisées (principalement sur la zone des Nèves à Salaise sur Sanne).

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe Transport** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	1 401 050 €
Investissement :	233 058 €

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe Régie Tourisme** pour l'exercice 2021, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	600 250 €
Investissement :	241 422 €



Vu le projet de budget primitif du **budget rattaché Assainissement** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	7 758 050 €
Investissement :	7 904 093 €

Vu le projet de budget primitif du **budget rattaché Eau** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	9 619 500 €
Investissement :	8 075 638 €

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu »** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	664 633 €
Investissement :	256 013,94 €

Vu le projet de budget primitif du **budget annexe « Redevance Incitative »** pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Exploitation :	1 876 828 €
Investissement :	369 900 €

Monsieur André MONDANGE demande à connaître le fonds de roulement du budget général d'EBER CC.

Monsieur Robert DURANTON indique qu'il sera communiquer avec le compte rendu. (Au 31/12/2021, le fonds de roulement était de 6 191 398,88 €).

Monsieur André MONDANGE indique que le fonds de roulement doit correspondre à 2 mois de salaire selon la préconisation de la CRC. De plus, vu le faible taux d'endettement inférieur à 3 années, il faut emprunter pour pouvoir financer un PPI ambitieux. Il faut emprunter avant que les taux augmentent. Monsieur Robert DURANTON dit qu'il faut emprunter si des dépenses réelles sont prévues.

A l'occasion du vote des budgets, Monsieur Robert DURANTON souhaite la bienvenue à Patrice SERENA, nouveau responsable du service Finance –Commande publique d'EBER CC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, adopte les budgets primitifs 2022 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

En conclusion de cette séance dédiée principalement aux questions budgétaires, La présidente remercie l'ensemble des services et des élus pour leur investissement.

Fin de la séance.

Sylvie DEZARNAUD

Présidente

